

ARTICLE 1 - Inscription : commande d'un stage

La signature et l'envoi du bulletin d'inscription à ENR Consulting vaut commande d'un stage par le client. La commande entraîne pour le client l'acceptation des Conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le client adresse à ENR Consulting son bulletin d'inscription par courrier accompagné du règlement du stage correspondant. Les modalités de paiement sont visées à l'article 3.

ARTICLE 2 - Traitement et validation de la commande

Les commandes sont traitées par ENR CONSULTING dès réception des bulletins d'inscription. A réception du bulletin, une convention de formation est adressée au client, conformément aux dispositions du Code de travail. Un exemplaire de la convention doit être retourné à ENR CONSULTING dûment complété et signé. ENR CONSULTING adresse au client, en temps utile, une convocation précisant les dates et horaires de la session, l'adresse et le plan d'accès du lieu de la formation.

ARTICLE 3 - Tarif et modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont ceux présents sur la fiche d'inscription. Les tarifs sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ces tarifs incluent la documentation remise au participant. Ils n'incluent pas les frais d'hébergement éventuel. Une liste des hôtels à proximité du lieu de la formation est adressée au client sur demande.

Le règlement s'effectue comptant sans escompte, à la commande, par chèque bancaire adressé à ENR CONSULTING ou par virement. Une facture est établie par ENR CONSULTING et adressée au client avec la mention « acquittée en totalité le *date du jour du règlement* » à l'issue du stage. Des intérêts de retard seront dus de plein droit en cas de non-paiement des factures à l'échéance au taux de 0,75% par mois, soit 9% l'an, appliqué sur le montant HT de la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande d'ENR CONSULTING. En cas de défaillance du client laissée à l'appréciation d'ENR CONSULTING, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles. En outre, tout retard de paiement donnera lieu à l'application de l'indemnité forfaitaire de 40 Euros prévue aux articles L 441-3, L 441-6 et D441-5 du Code de Commerce, ce sans préjudice du droit d'ENR CONSULTING à réclamer réparation de son entier dommage.

Il est précisé que le client fera son affaire de toute demande de prise en charge des frais du stage par les organismes, tels que les OPCA, POLE EMPLOI, REGIONS, etc... et transmettra en temps utiles à ENR CONSULTING tout document nécessaire à ce titre. Dans l'hypothèse où l'organisme concerné ne prendrait pas en charge la part lui incombant, tel qu'il l'avait initialement prévu avec le client, celui-ci prendra en charge la totalité des frais de stage.

3.1 - Employé ou gérant d'une entreprise

Le chèque est remis à l'encaissement avant la formation par ENR Consulting. ENR Consulting ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du stage, objet de la commande, tant que le prix du stage ne lui aura pas été réglé en totalité.

3.2 - Inscription individuelle

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours après l'envoi du bulletin d'inscription. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai, aucune somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action. Un contrat individuel est adressé à la personne physique inscrite dans un cadre individuel.

ARTICLE 4 - Annulation - Absence

4.1 - annulation par le client

Les demandes d'annulation de stage doivent être formulées par écrit et adressées à ENR CONSULTING par courriel ou courrier. En cas d'annulation parvenant à ENR CONSULTING plus de 30 jours avant la date de début de la session à laquelle le stagiaire devait assister, le client sera remboursé de la totalité du montant du stage. En cas d'annulation parvenant à ENR CONSULTING moins de 30 jours avant la date de début de la session, ENR CONSULTING se réserve le droit de conserver la totalité du montant payé par le client au titre du stage (hors raisons médicales ou force majeure dûment reconnue). Ces conditions ne s'appliquent pas lorsque le client désigne un remplaçant pour assister à la session concernée à la place du stagiaire empêché. Toutes modifications doivent être communiquées à ENR CONSULTING. Le client ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement partiel ou total du montant du stage en cas d'absence injustifiée du stagiaire ou dans l'hypothèse où le stagiaire n'assisterait pas à la totalité de la session.

4.2 - Annulation par ENR Consulting

ENR CONSULTING se réserve la possibilité d'annuler une session 8 jours avant la date de début de la dite session si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Un courriel précisant les dates de sessions de remplacement est adressé au client. L'inscription pourra par conséquent être maintenue pour une date ultérieure. Dans le cas où le stagiaire ne pourrait assister à la session de remplacement prévue par ENR Consulting, le client pourra se faire rembourser l'intégralité de la somme déjà versée dans la mesure où il aura fait connaître l'impossibilité du stagiaire de participer à la session de remplacement.

ARTICLE 5 - Règlement intérieur

Les stagiaires s'engagent à respecter les règles d'hygiène, sécurité et discipline présentées dans le règlement intérieur d'ENR Consulting ou du centre d'accueil de la formation.

ARTICLE 6 - Informatiques et libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées aux clients dans le bulletin d'inscription sont nécessaires au traitement des commandes et sont destinées à un usage interne. Le client (le stagiaire) dispose, sur simple demande à dominique.lutz-67@orange.fr, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 - Document de stage - Droit de propriété intellectuelle

Les documents remis aux stagiaires pendant la formation constituent un support technique au stage. Leurs diffusions ou reproductions en dehors du stage sont formellement interdites. Les clients et stagiaires s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation des dits documents, supports écrits, études, etc. Tout enregistrement est interdit lors de la formation.

ARTICLE 8 - Attestation de présence

L'attestation de présence du stagiaire et la feuille d'émargement sont adressées au stagiaire en fin de stage.

Identité du prestataire

ENR Consulting – 12 rue des perdrix 67370 PFETTISHEIM
Tél. : 06 50 38 01 91 - Courriel: dominique.lutz-67@orange.fr
SIRET 532 870 094 00010 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro: 42 67 05407 67 auprès du Préfet de la Région Alsace
Gérant : Dominique LUTZ